

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

En adhérant à l'association sportive club « Krav Maga périgieux », je m'engage à respecter les règles suivantes :

Article 1 : Je me conduis de manière responsable et je véhicule une image positive de l'association, avec bienveillance et dans le respect de ses valeurs.

Article 2 : Je m'engage à être à jour de ma cotisation.

Article 3 : Je m'engage à être assidu, ponctuel, à être présent dans la mesure du possible afin d'assurer la bonne tenue des cours dispensés et l'implication de l'ensemble des acteurs présents désireux de se perfectionner ans l'apprentissage du Krav maga.

Article 4 : Je m'engage à respecter les personnes organisatrices ainsi que les lieux d'accueil. Les lieux devront être nettoyés et débarrassés de tout objet appartenant aux membres.

Article 5 : Aucune atteinte ne sera portée par mes gestes, mes paroles ou mon attitude ni à l'association « Krav Maga périgieux », ni à aucun de ses membres. Ne seront toléré :

- Aucun acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne en raison de ses convictions personnelles, de son appartenance religieuse, ethnique ou politique,
- Aucun propos haineux, agressif ou méprisant, aucune insinuation à caractère raciste, xénophobe, portant sur le handicap ou l'orientation/identité sexuelle,
- Aucun propos obscène ou pornographique,
- Aucun propos diffamatoire ou injurieux à l'égard de toute personne morale ou physique,
- Aucun comportement qui relèverait du harcèlement à l'égard d'une autre personne,
- Aucun comportement susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France, aucun acte malveillant, frauduleux ou illégal.

Les contrevenants s'exposeront automatiquement à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

Article 6 : Dans le cadre la pratique de l'apprentissage de la discipline sportive Krav Maga, je m'engage à ne pas reproduire, plagier ni diffuser de contribution qui serait protégée par le droit d'auteur sans que j'en détiens les droits d'utilisation.

Article 7 : Les membres du Bureau sont responsables de la communication externe (presse, TV, radio, partenaires,), et les responsables de section de la communication interne. Par conséquent, tout membre de l'association « Krav Maga périgieux » qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom de l'association devra en informer l'autorité compétente et ne devra communiquer que sur des informations officiellement validées.

Article 8 : Si j'ai connaissance d'un problème, de toute nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement de l'association « Krav Maga périgieux », je dois impérativement et immédiatement en informer les membres du Bureau.

Par ma signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer

sans réserve.

En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire, exclusion définitive) décidées par le responsable de l'association « Krav Maga périgueux ».

PRENOM :

DATE :

approuvé » :

NOM :

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et